Les députés ont adopté vendredi 24 mai l'article 42 du **projet de loi** relatif à l'**Enseignement supérieur et à la Recherche**
, qui vise à
empêcher la reconnaissance des formations délivrées par des établissements privés non reconnus ou agréés par les autorités de tutelle
, ainsi qu’un article additionnel visant à rendre plus restrictive la législation existante "relative à l'ouverture d'établissements privés dispensant des formations de santé". Cet article cite explicitement la création du
centre Fernando Pessoa
à
Toulon
, qui dispense déjà des formations en odontologie, pharmacie et orthophonie.

Cette loi rendra impossible toute demande de reconnaissance officielle d'une formation qui aurait été entamée dans un établissement non habilité à délivrer des diplômes nationaux, ce qui est le cas de l’université Fernando Pessoa Toulon qui n’a pas cette habilitation.

Depuis la création du centre universitaire Fernando Pessoa, la FNO a dénoncé le caractère mercantile de son offre de formation en orthophonie, profitant du désarroi d’étudiants recalés à l’examen d’aptitudes pour leur facturer au prix fort un diplôme non reconnu.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a affirmé vendredi que la démarche du centre Pessoa ressemblait "furieusement à une escroquerie" et a dénoncé une "arnaque" tirant profit "du désarroi des familles et des jeunes".

La FNO attend maintenant que le projet de loi aboutisse et que les plaintes déposées contre le centre Pessoa entrainent sa fermeture.